Image not found or type unknown

La CAF a supprimé l'ASF

Par **Alicesun**, le **08/08/2019** à **09:30**

Bonjour,

Divorcée depuis 2012, la JAF a indiqué que mon ex-mari ne devait pas payer de pension alimentaire au regard de sa situation financière précaire. J'ai donc perçu l'allocation de soutien familial pour mes deux enfants et la CAF m'a fait signer un document précisant que j'autorisais la CAF a engager auprès de mon ex-mari le recouvrement des sommes versées si la situation de mon ex-mari s'améliorait.

Depuis mars 2018, la CAF a suspendu le paiement de l'ASF en m'indiquant de leur fournir le jugement de divorce, jugement que j'ai fourni à 5 reprises (4 dépôt direct en CAF dont 1 au siège social et 1 par courrier) puis accueil auprès d'une technicienne CAF en mai 2018 qui m'informe que mon dossier est bloqué depuis juillet 2011 car il manque la copie du jugement de divorce ! Je lui fais remarquer que je l'ai transmis 5 fois et qu'avec cette copie, ça ne fera que la 6ème ! Elle me dit alors que tout rentrea dans l'ordre d'ici 6 à 8 semaines...

Or depuis ce jour, je reçois régulièrement un courrier de la CAF précisant que je perçois l'ASF et que celle-ci sera suspendue si je ne leur fournis pas le jugement de divorce. (ASF pourtant suspendue depuis mars 2018) !

Malgré mes courriers et courriels, la CAF m'envoie toujours la même demande.

Je ne sais plus quoi faire; Auriez-vous quelques pistes à m'indiquer, svp ? Je vous en remercie.

Cordialement.

A.

Par **Visiteur**, le **08/08/2019** à **11:02**

Bonjour

Un bug sans doute :

Contacter la commission de recours ou le médiateur.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés